

Scoop de la direction après avoir dénoncé l'accord télétravail d'AXA GO

Les salariés d'AXA GO sont des vilains tricheurs !



C'est ce que nous avons retenu de l'exposé de la direction aux élus du personnel qui étaient convoqués jeudi 5 septembre pour démarrer la négociation un nouvel accord d'entreprise sur le télétravail.

La direction d'AXA GO a utilisé les enregistrements des portiques à l'entrée d'ENJOY pour arriver à la conclusion que certains d'entre nous auraient pris plus de jours de télétravail que prévus dans l'accord.



Prise dans son élan, la direction a également fait le constat que certains se seraient vu attribuer plus de tickets restaurants (jusqu'à 3 tickets de plus que les 12 tickets prévus par mois en moyenne).

Pourquoi utiliser ce type de méthode pour tenter de justifier auprès des élus du personnel le besoin de renégocier notre accord Télétravail, alors que c'est imposé par le groupe ?



La direction insiste lors de la séance de négociation avec les représentants du personnel en expliquant:

Que certes, ils nous n'ont pas implémenté de contrôles ou de limites dans les outils et qu'ils n'ont jamais rien contrôlé avant, mais quand même, force est de constater que les salariés ne respectent pas les règles.

Je déclare du télétravail mais je viens quand même !

Spécial télétravail

Seule l'UDPA UNSA a refusé de signer le dernier accord cadre à la RSG qui servira de socle à notre futur accord, la direction ayant dénoncé l'accord AXA GO actuel.

Pour prendre connaissance du texte de l'accord RSG:



EN BREF

La direction souhaite imposer un accord cadre plus restrictif notamment sur les points suivants:

- Gestion **hebdomadaire obligatoire des jours de présence** (et plus une moyenne par mois sur l'année)
- Présence **obligatoire** sur site **au moins 2 jours par semaine** (à l'inverse de l'accord précédent qui fixait un nombre de jours de télétravail autorisés et une souplesse dans la présence sur site)
- **Lissage des jours de présence sur les 5 jours de la semaine**
- **Présence simultanée obligatoire** pour l'équipe entière au moins un jour de la semaine

Les menaces restent la norme dans le dialogue social

Notre nouvelle directrice des affaires sociales l'a confirmé : si aucun accord n'est signé, l'accord actuel restera valide pendant 12 mois puis un accord imposé de façon unilatérale par la direction s'appliquera...et il sera bien entendu encore plus restrictif.

Lors de cette 1ère séance de négociation, **vos représentants UDPA ont affirmé leurs souhaits de :**



Conserver les conditions de l'accord actuel, notamment le principe des **8 jours de présence sur site par mois**



Réévaluer les **montants de tickets restaurant** et les **indemnités de télétravail**



Compte tenu du contexte et du climat de suspicion installés par la direction, les élus de l'UDPA conseillent aux salariés d'être très rigoureux dans leurs déclarations de jours de télétravail pour rester irréprochables....

Je déclare du télétravail : je ne viens pas !

N'oubliez pas de vous abonner à la chaîne **You Tube de l'UDPA** pour visionner régulièrement les Podcasts de l'UDPA



www.udpa-axa.org

